

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

Hôtel de Ville

32, rue Aimé Ramond

11835 CARCASSONNE CEDEX 9



SCHEMA D'INTERPRETATION PATRIMONIALE SUR LE GRAND SITE CITE DE CARCASSONNE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Sommaire

I. Le territoire

- 1. Les grandes composantes
- 2. Une histoire mouvementée
- 3. Le contexte touristique
- 4. Le projet Grand Site Cité de Carcassonne

II. Les particularités :

- 1. Institutionnelles et patrimoniales
 - Les partenaires : Ville, CMN, Département, Région, Agglomération
 - Le label Ville d'Art et d'Histoire
 - L'esprit des lieux
- 2. L'état des lieux des ressources
 - Les lieux patrimoniaux
 - Les thématiques fortes
- 3. Les lieux d'interprétation ou d'animation existants
 - Le musée des Beaux- Arts de Carcassonne
 - La Maison des mémoires
 - Le centre Joë Bousquet
 - Autres :

III. Les sites en projets et potentiels d'interprétation du patrimoine en projet :

Les sites en projet : La maison du Grand Site à la Cité

- Le CIAP, les autres lieux

Les autres projets potentiels en lien au patrimoine :

- Les vitrines
- Les RIS et signalétique patrimoniale
- Les éditions ou circuits potentiels

IV : L'étude d'une stratégie interprétative :

1. Les objectifs
2. Les thèmes à prendre en compte
3. Les partenaires du projet
4. L'établissement d'un Conseil Scientifique et Technique

V : Le contenu de l'étude

1. La méthode
2. La mission générale
3. Les attendus
4. Les plannings

V : Mise en place d'un comité scientifique et technique

VII : Délai et compétences requises

I. Le territoire du Grand Site Cité de Carcassonne :

1.1. Les grandes composantes :

Un territoire remarquable composé de sites patrimoniaux de grand intérêt avec deux sites inscrits sur la liste des biens du patrimoine mondial de l'Unesco : la Cité de Carcassonne et le Canal du Midi et candidat au sein du Bien en série « la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » inscrite sur la liste indicative de la France après avis favorable du comité des biens français du 17 janvier 2017. Une résurgence historique dans un territoire plus large avec les villages environnants dans un contexte géographique et politique.

Ces deux références internationales jouent chacune leur partition dans des univers thématiques et historiques précis dans la ville de Carcassonne, dans l'Aude, en Région Occitanie.

Si la Cité peut se prévaloir de 2500 ans d'histoire depuis la préhistoire jusqu'à spécifiquement le XIX^e comme siècle de référence à travers les restaurations de Viollet-le-Duc, elle n'en demeure pas moins un exemple mondialement connu de la période médiévale. Au-delà de sa composition remarquable avec ses 52 tours et ses deux remparts, elle renferme aussi des trésors architecturaux tout aussi intéressants et des ambiances particulières.

Le Canal du Midi, œuvre de Pierre-Paul Riquet au XVII^e est un ouvrage technique et industriel qui traverse la ville de Carcassonne sur la lisière nord aux confins de la bastide dite « Bastide Saint-Louis ». Cette deuxième ville médiévale sans cesse remaniée à travers les siècles est un modèle des bastides du Sud-Ouest avec ses carrons et sa forme hexagonale.

La liaison entre les deux sites Unesco est un des enjeux de l'Opération Grand Site afin de diffuser les visiteurs sur l'ensemble des espaces, y compris ceux plus naturels entre Aude et collines au Sud. Les espaces classés en Sud Cité faisant « paysages écrins de la Cité » sont classés au titre des Sites loi 1930 et font système avec la Cité. Cette portion Sud est aussi un enjeu patrimonial en tant que secteur archéologique de premier intérêt pour la compréhension des établissements humains au fil des siècles.

1.2 Une histoire mouvementée :

Si l'on dit de Carcassonne qu'elle **est fille de l'Aude**, c'est aussi parce que les mouvements de population ont suivi le fleuve et se sont progressivement installés sur une butte (la Cité) et ces pourtours – les premiers faubourgs de la Cité.

La position stratégique de la ville de Carcassonne sur le sillon audois, entre Méditerranée et Atlantique, a entraîné une situation de carrefour propice au développement commercial et à une position stratégique militaire. Le fleuve a également permis aux XVI^e et XVII^e l'installation d'une économie drapière reconnue avec l'installation d'ateliers, de moulins, de manufactures.

La Cité, **site militaire** par excellence, est d'abord une position géographique confortée par une construction sans égale sur un modèle d'architecture militaire royale destiné à contrôler un territoire conquis. La Cité site maîtresse, d'un dispositif d'aménagement à l'échelle urbaine et à l'échelle du territoire. Depuis le premier rempart à la période romaine, puis le deuxième rempart au XIII^e, elle est un palimpseste de toutes les périodes historiques en Languedoc : période d'installation des comptoirs romains, les occupations wisigoth puis sarrazine, la féodalité, le catharisme...

L'installation de **la Bastide** au XIII^e par saint Louis a entraîné une rivalité forte entre les deux villes médiévales. L'une militaire, l'autre commerçante, villes bicéphales, elles sont uniques dans leurs relations conflictuelles et dans les grandes épopées qu'elles ont côtoyées : la guerre de cent ans et les grandes destructions, les guerres de religion, le développement commercial et industriel, puis la montée forte du tourisme.

Toutes ces thématiques qui ont façonné l'histoire de la ville et son architecture ont déjà été appréhendées par les historiens bien que certaines périodes manquent de sources : antiquité et période romaine. Les compoix nous renseignent sur une géographie sociale dans la Bastide. Les petits métiers très présents dans la ville ainsi que les confréries et les riches marchands drapiers ont façonné les espaces en les spécialisant.

1.3 Le contexte touristique :

La Cité de Carcassonne attire chaque année aux environs de **2 millions de visiteurs**. Ils sont à 50% étrangers et particulièrement des pays européens. 550 000 visiteurs soit 27.5% de la fréquentation totale ont visité le château comtal et les remparts. Pour autant ce sont 48 nationalités qui s'y côtoient avec une prédominance d'Espagnols, Anglais et Allemands. 500 000 visiteurs ont visité le château comtal et les remparts en 2015.

La forte saisonnalité caractérise la fréquentation avec un pic de saison du 15 juillet au 15 août permettant d'accueillir jusqu'à 15 000 visiteurs jour. Pour autant la saison touristique démarre avec Pâques et les grands week-ends de mai. Elle se poursuit jusqu'à fin septembre. La période de Noël est également bien représentée. L'objectif de mieux faire comprendre le monument, de mieux appréhender l'histoire de la ville, de parcourir autrement ces espaces patrimoniaux sont des enjeux forts tant de l'OGS que du projet Ville d'Art et d'Histoire.

En effet le patrimoine est bien le vecteur principal de développement touristique de la Ville et plus largement d'une large frange territoriale qui profite largement des impacts de la fréquentation du monument sur leur économie.

La durée de visite aujourd'hui est de 3 heures sauf ceux qui visitent le château comtal et les remparts puisqu'ils suivent intégralement la visite des remparts, du musée, du château puis de la Cité intra-muros soit entre 5 et 6 heures de présence sur site. De manière plus générale, ils restent en moyenne 2 à 3 jours dans un rayon de 30 kms, permettant aux communes alentours de développer des activités en lien avec la demande.

Le secteur touristique est très représenté à Carcassonne avec 250 restaurants et 80 hôtels. L'offre de services est variée mais globalement demande à s'élever en gamme tant pour les commerces de services que les boutiques en particulier dans la Cité. Des actions sont à engager pour mobiliser les prestataires vers une meilleure assimilation des valeurs du Grand Site avec en relais des messages ou offres plus « patrimoniales ». L'idée d'une filière ambassadeurs du Grand Site est un axe de travail que le Syndicat Mixte entend engager.

1.4 Le projet Grand Site Cité de Carcassonne :

A la demande des collectivités territoriales, il a été engagé à Carcassonne en 1998 avec l'accord du Ministère de l'environnement une Opération Grand Site visant à répondre aux problématiques de forte fréquentation sur le site classé de la Cité et son environnement immédiat. Le Syndicat Mixte Opération Grand Site a été créé en 2003 pour gérer et

coordonner le projet. Ce n'est qu'en 2012 qu'une équipe a été recrutée pour sa mise en œuvre. **Le programme d'actions** aujourd'hui validé en Conseil Syndical et en Commission Départementale est en phase pré-opérationnelle. Il permet de répondre aux enjeux d'accueil du public, d'élargissement de la découverte, de gestion des flux et de développement durable du Grand Site. Composé de 28 actions à réaliser sur 10 ans, le projet intervient tant sur les domaines touristiques, patrimoniaux et économiques. Il est co-piloté avec l'Etat à travers les services déconcentrés de l'Etat – Dreal- et les collectivités partenaires.

La priorisation sur les actions de développement patrimonial dans la Cité et hors la Cité répond aux besoins de décongestionnement de la Cité et d'élargissement de la découverte.

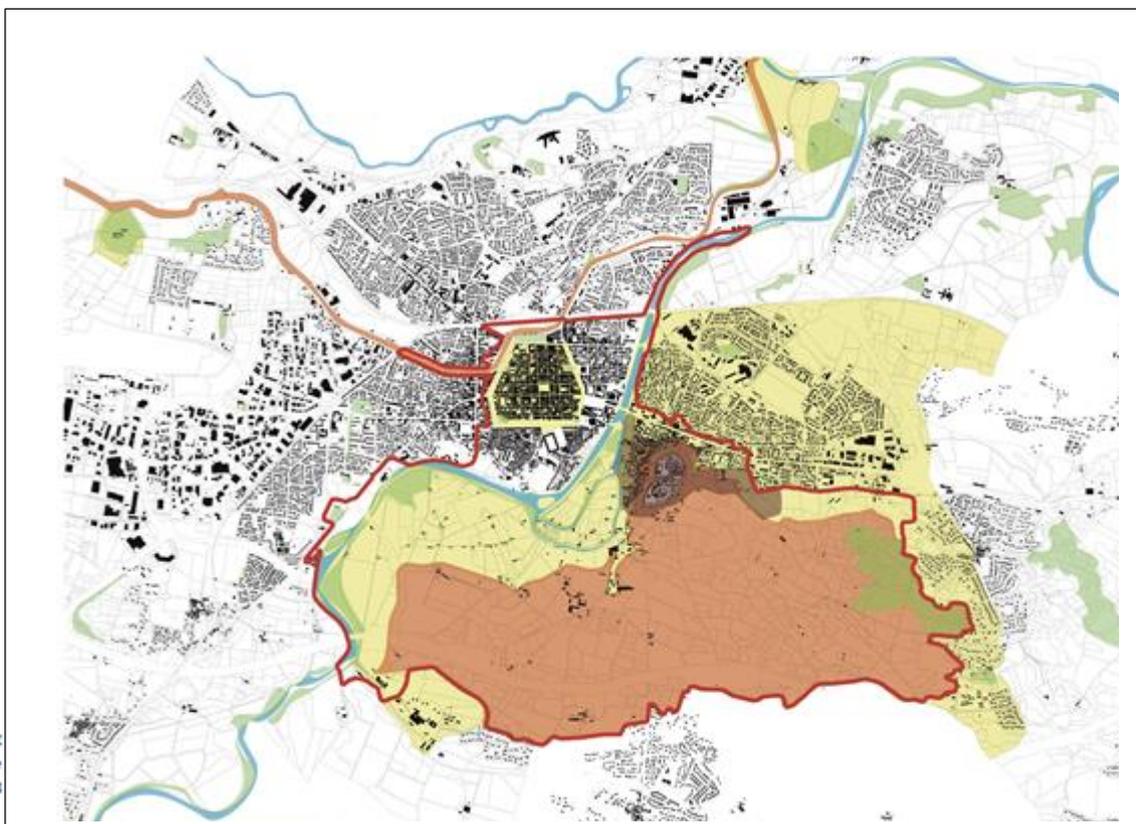
La liaison Cité – Bastide avec des valorisations fortes tant urbaines que patrimoniales constitue un axe directeur du projet.

Le label « Grand Site de France » est obtenu une fois que l'ensemble des actions est réalisé et cela dans les cadres et la méthode induits par la démarche. La participation des acteurs, la concertation, les évaluations régulières des actions engagées décrites **dans le document cadre** font partie des passages obligés de la méthode.

Le périmètre défini pour le projet Grand Site a été revu et s'est élargi en 2016 pour intégrer l'ensemble de la zone classée et inscrite au Sud et le Canal du Midi sur une partie de la traversée de Carcassonne.

La Valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien Unesco est une composante majeure du projet Grand Site dans le respect des valeurs d'authenticité du bien recherchées et de leurs appropriations par le plus grand nombre.

Le futur « **Grand Site de France Cité de Carcassonne** » induit une nouvelle image à terme pour la ville de Carcassonne avec une composante patrimoniale naturelle et culturelle qui en sera le socle fondateur.



1. Institutionnelles et patrimoniales :

➤ Les partenaires :

Les collectivités territoriales sont membres du Syndicat Mixte et y contribuent à part égale pour le fonctionnement et en partie sur les investissements. Ce sont : la Ville de Carcassonne, l'Agglomération de Carcassonne, le département de l'Aude, la Région Occitanie. L'Etat par l'intermédiaire de la Dreal co-pilote avec le Syndicat Mixte. Cette gouvernance partagée est la clé de réussite du projet Grand Site.

Le CMN (Centre des Monuments Nationaux) gère et engage toutes les programmations culturelles à la Cité et communique fortement sur le bien Unesco à un large public. Des programmations culturelles pour les enfants, les groupes et les scolaires sont organisées avec un large spectre d'interventions : expositions, jeux, formations, visites ...Il a la responsabilité de la conservation du Monument et engage tous les travaux sur le Monument pour sa mise en tourisme.

Des événements importants sont programmés chaque année à la Cité et hors la Cité par des acteurs divers :

- Le festival de Carcassonne au théâtre Jean-Deschamps à la Cité organisé par la Ville de Carcassonne et son service culturel en juillet et début août.
- Le CMN qui organise une programmation éclectique dans la cour du château comtal ou dans les salles intérieures.
- Des animations organisées par des associations pendant l'été ou hors saison.

○ Le label Ville d'art et d'histoire :

Le projet Ville d'art et d'histoire en est au stade du démarrage avec l'obtention du label en 2015 et le recrutement de l'animatrice du patrimoine en septembre 2016. Le label prend la forme du convention signée entre la Ville et le ministère de la Culture (DRAC Occitanie).

Le projet Ville d'art et d'histoire tend à souligner plus particulièrement l'intérêt patrimonial de la Bastide. L'obtention et aujourd'hui le lancement du label s'inscrit d'une manière plus générale dans le plan de reconquête du centre-ville, touchant de façon transversale à des questions liées à l'urbanisme, au patrimoine, au tourisme, au commerce et à l'habitat. L'ambition de la Ville est par là même de participer au rééquilibrage de l'ensemble de l'unité urbaine et patrimoniale et à la liaison des deux entités Bastide et Cité par une approche globale et transversale.

Des grandes lignes d'interventions opérationnelles ont été déclinées dans le document-cadre pour l'ensemble du territoire, touchant notamment à :

- La connaissance et l'appropriation du patrimoine sur l'ensemble du territoire (missions d'inventaire, recherches, projets d'inscription aux monuments historiques...);
- La sensibilisation et la médiation du patrimoine (ensemble signalétique par le service patrimoine de la Ville, circuits interprétatifs, ateliers pédagogiques...);
- Une programmation culturelle croisant les arts autour du patrimoine (conférences, visites théâtralisées ou musicales...).

Conformément à l'esprit du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, les actions viseront plus spécifiquement à sensibiliser :

- les habitants à la richesse de leur patrimoine ;

- les publics scolaires ;
- les touristes, avec la mise en oeuvre d'une offre de qualité.

Concomitamment et de manière transversale, la Ville poursuit la mise en oeuvre des outils de planification permettant d'ancrer le socle réglementaire nécessaire à la protection et la valorisation patrimoniale par :

- la réactualisation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre-ville classé Site patrimonial remarquable, menée conjointement avec les services de l'Etat ;
- l'élaboration d'un PLU à dimension patrimoniale permettant une évolution urbaine cohérente et respectueuse de l'histoire, du milieu, de l'identité, et du paysage territorial.

- La notion d'esprit des lieux dans les Grands Sites de France :

« Depuis la création du Réseau des Grands Sites de France, ses membres se réfèrent à la notion **d'esprit des lieux** pour désigner la personnalité singulière de chaque Grand Site. Cette personnalité propre repose sur des caractères tangibles et intangibles, qui relèvent d'une appréciation pour partie sensible du lieu, pour partie objectivable de la part de celui qui en fait l'expérience ». *Extrait document cadre « les valeurs communes des Grands Sites de France »*. Les Grands Sites qui sont des lieux très fréquentés travaillent à retrouver cette (ces) valeurs fortes pour permettre à chacun de vivre une **expérience unique**. Au contraire de l'uniformisation par des solutions « touche-à-tout », c'est vers la sensibilité et l'émotionnel que le caractère exceptionnel du lieu doit être perçu. C'est donc agir sur la **matérialité d'un site** mais aussi sur les éléments **symboliques immatériels**.

Ces valeurs méritent d'être définies et abordées collectivement pour mieux les appréhender ensuite dans les politiques mises en oeuvre. Derrière l'esprit des lieux c'est aussi la préservation dynamique par une approche globale, la transmission d'un capital paysager et culturel, des lieux d'accueil et de partage de l'esprit de ces lieux. Un Grand Site doit donc inviter à la contemplation, à la connaissance et à l'émotion par des « clés » mis à disposition du public. Le visiteur ainsi initié pourra par l'expérience personnelle du lieu s'y attacher *in fine*.

La mise en valeur du site se fonde sur les valeurs qui ont justifié sa protection et les serve. L'objectif de désengorgement passe par un équilibre entre protection, ouverture et aménagement. La sobriété et le développement maîtrisé sont les maîtres mots de la politique de développement. Celui-ci doit aussi servir l'économie du territoire en mettant en avant les ressources locales et en tenant compte des habitants.

2. Les ressources du périmètres d'étude :

Ces différentes composantes sont à étudier dans le diagnostic prioritairement.

- Les lieux patrimoniaux

Un potentiel remarquable en site urbain avec des secteurs clés de référence :

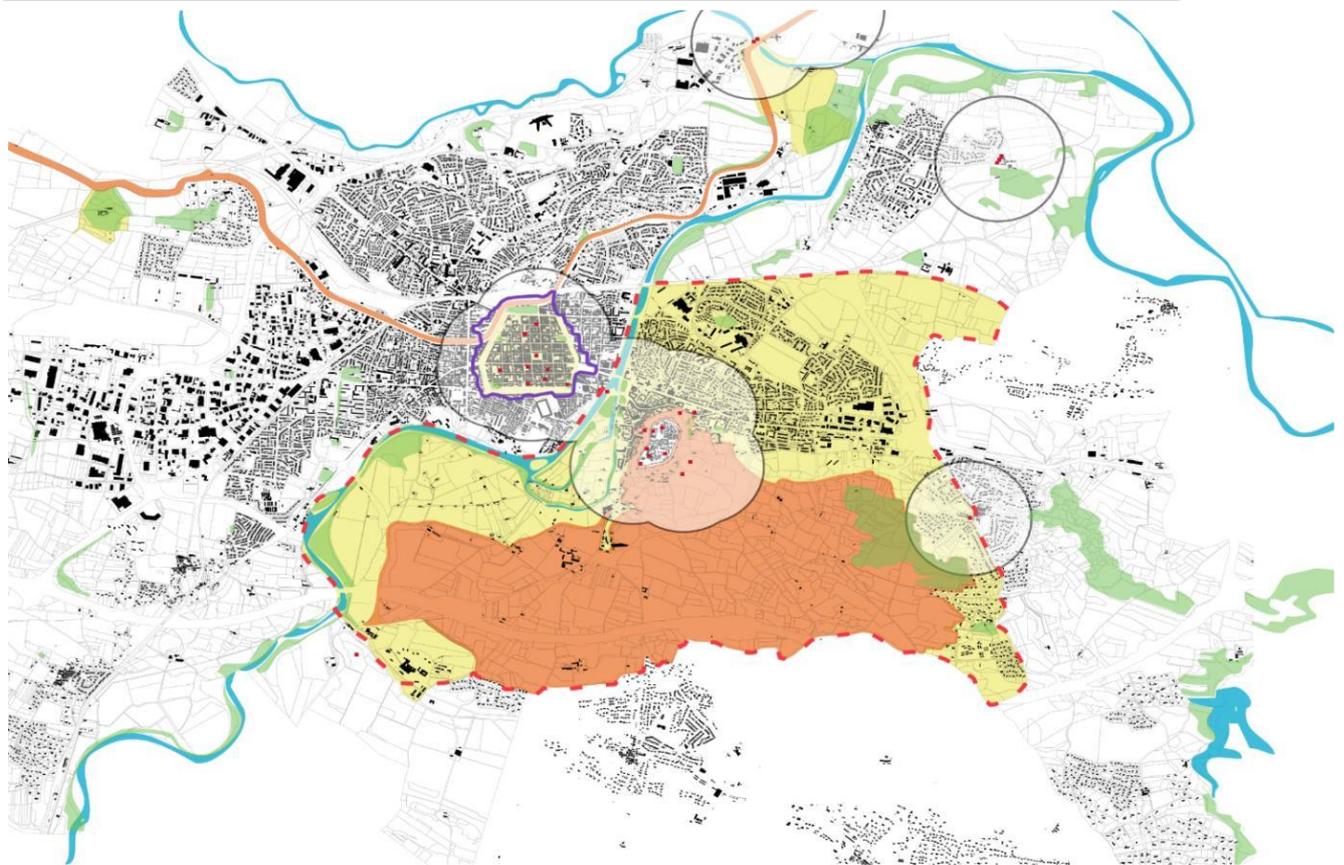
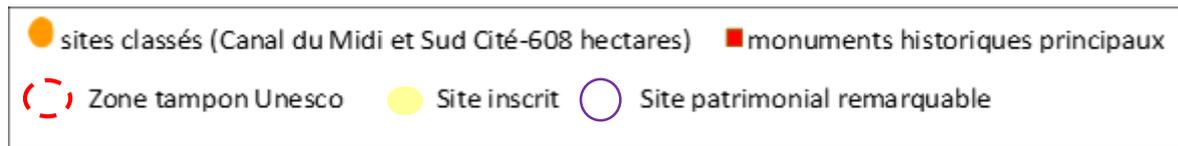
- Les périmètres inscrits ou classés qui s'inscrivent dans la zone tampon Unesco pour la Cité
- Le périmètre de la Bastide comme site patrimonial remarquable (anciennement secteur sauvegardé), dont le PSMV est en cours de réactualisation
- Les monuments historiques qui jalonnent la ville, principalement sur les secteurs Cité et Bastide. Ceux-ci sont composés autant d'édifices civils que religieux avec principalement :

- Dans la Cité

- Les remparts de la Cité du V^e au XIX^e siècles.

- Le château et ses systèmes défensifs : un programme collectif de recherches a débuté pour 4 ans en 2013 afin d'apporter des éclairages nouveaux sur l'histoire et l'architecture de la Cité (PCRI).
- Le château comtal, la basilique Saint-Nazaire et ses vitraux remarquables
- L'hôtel de la Cité début XX^e
- Le système de fortifications
- Les autres bâtiments dans la Cité
- Dans la Bastide
 - Les églises remarquables : Saint-Vincent, la cathédrale Saint Michel, les chapelles des Jésuites et des Carmes
 - Les hôtels particuliers liés à période drapière.
 - Les habitats remarquables et espaces de vie – halles, maisons
 - Les édifices publics remarquables : théâtre, écoles, ...
 - Les bastions du XVI^e
- Entre la Bastide et la Cité
 - Notre Dame de la Santé
 - Le Pont Vieux - l'entre-deux du XIV^e
 - La manufacture royale – gestion Etat
 - Les lieux emblématiques : le moulin du Roy, la maison Cros-Mayrevieille, les faubourgs, le site de Notre-Dame-de-l'Abbaye
 - La liaison Cité – Bastide comme fil conducteur
- Le grand paysage et l'île
 - Les domaines
 - La viticulture
 - La biodiversité
 - Histoire et préhistoire : archéologie du site





Des lieux qui racontent l'histoire de ville :

- Rues commerçantes et anciennes vitrines (inventaire de toutes les vitrines XIX ou plus anciennes disponibles)
- Places, squares, jardins, bords d'Aude.
- Les apports des différentes périodes et du contexte environnemental à prendre en compte et à hiérarchiser :
 - La période pré-romaine et romaine : sites archéologiques et première ceinture Cité
 - Le Moyen Âge : fortifications, édifices religieux et militaires, plafonds peints, structure urbaine de la Bastide...
 - Les XVI^e- XVIII^e : les hôtels particuliers, la manufacture, les métiers, le Canal du Midi, les ouvrages industriels et techniques
 - Le XIX^e : les écoles et le théâtre, art déco et bâtiment industriel.
 - Les personnalités marquantes : Viollet-le-Duc, Cros-Mayrevielle, Fabre d'Eglantine, Joë Bousquet, André Chénier, Prosper Montagné, les grandes dynasties féodales, les personnages de l'épopée cathare, les grands industriels ou marchands drapiers.
 - Les milieux physiques et naturels : l'Aude, la géologie, la biodiversité, le climat , les éléments géographiques.

- Des pistes de réflexions thématiques éventuelles :
- L'architecture militaire (fortifications, bastions en Bastide...), les châteaux sentinelles de montagne (projet de médiation culturelle avec comme singularité un scénario transmédia comme fil conducteur . Ce projet vise à fédérer les 19 cités, châteaux et abbayes : la Cité de Carcassonne est intégrée à part entière dans ce dispositif en cours d'élaboration.
- La production textile (échoppes, hôtels particuliers, manufacture...)
- La vie religieuse (églises, couvents et écoles)
- L'histoire de la valorisation patrimoniale (restauration XIX^e, essor du tourisme début XX^e)
- L'art nouveau, l'art déco
- Les petits métiers : la petite histoire dans la grande
- Les modèles urbains , ville bicéphale, schéma à carrons et..
- L'eau et le canal du midi : les systèmes d'alimentation dans la Ville et la Cité.

Des lieux d'interprétation existants à prendre en compte :

- Le musée des Beaux Arts de Carcassonne : les collections du musée des beaux-arts de Carcassonne présentent un riche panorama de la peinture occidentale des XVII, XVIII et XIX^{ème} siècles. Le visiteur peut y découvrir également une collection de faïences (Moustiers, Marseille, Toulouse, etc...) ainsi que des tapisseries et objets d'art.
- La maison des mémoires : maison où a vécu le poète Joe Bousquet avec toute une muséographie qui lui est dédiée
- Le musée de l'école à la Cité : école républicaine du début de siècle reconstituée.
- Les trésors de Notre Dame de l'Abbaye, Saint-Vincent et Saint-Michel : présentant une collection d'objets liturgiques et de statuaires gothiques.
- Le château comtal et les remparts et son musée lapidaire : collection lapidaire du Moyen-Age
- Le CIAP

III : Les sites en projet ou potentiels d'interprétation du patrimoine :

1. Les sites en projet :

La maison du Grand Site – centre d'accueil à l'entrée de la Cité avec espace d'interprétation : Action 5 du plan d'action OGS.

Dans le cadre du programme d'actions Grand Site, il est prévu un bâtiment d'accueil à l'entrée de la Cité permettant d'accueillir, d'informer les visiteurs et de promouvoir le territoire.

L'étude de programmation des espaces a permis de positionner l'équipement sur un bâtiment déjà existant (hôtel du Pont Levis) et permettant de développer les dispositifs sur 725m2 avec des espaces immersifs à l'extérieur.

Dans cet équipement il est prévu :

- Un espace dit « mode d'emploi de la Cité » avec reconstitution d'une maquette ou autre support permettant de visualiser rapidement l'univers de visite intra –muros et extra muros de la Cité- circuits possibles, lieux visitables, portes d'entrées. Des vitrines interactives avec bandeaux annonces permettront aussi de prendre connaissance dans cet espace des évènements ou animations en cours.
 - Espace de 80 m2 environ.

- Un espace « révélation du Grand – Site » sur les différentes entités du Grand Site-Cité, Bastide, Canal et Grand Paysage et intégrant également une introduction à la viticulture locale.
 - Espace de 250 m2 environ
- Un espace immersif teaser pour les châteaux cathares, les sites Unesco, les grands sites de France, le terroir avec projection cyclique. La conception de cet espace sera en lien avec le projet de médiation départemental Acte II Pays Cathare, prendra en compte les thèmes développés à l'échelle départementale afin que ces offres soient complémentaires et sans rupture de discours pour les visiteurs. Il sera utile qu'à l'étape de la conception des supports nomades (type appli) il soit prévu de croiser les intentions pour favoriser cette cohérence et complémentarité.
 - Espace de 120 m2 environ
- Un espace d'accueil et d'informations avec des outils de médiation sur l'offre touristique locale : hébergement, restauration, loisirs et activités de pleine nature dont randonnées et autres. Prévu : 120M2
- Un espace boutique pour principalement les vins locaux et produits du terroir – prévu : 150 m2. Avec outils de médiation au sein des espaces de promotion, vente.
- Un espace extérieur avec vue sur la Cité et immersion sur les doubles remparts.

Source à prendre en compte : étude Maitres du Rêve – 2016- étude de faisabilité et de programmation de l'accueil touristique sur le Grand Site Cité de Carcassonne.

Les contenus thématiques sur ces espaces devront être affinés et hiérarchisés par rapport aux autres espaces prévus dans le processus d'interprétation. Ce lieu d'introduction à la visite est essentiel pour donner envie et préparer à la visite sur le Grand Site mais également sur le territoire de l'Agglomération et du Département.

Le CIAP : Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine :

Le CIAP est un équipement prévu dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire. Ses objectifs et missions sont définis dans un document-cadre émanant du Ministère de la Culture et de la Communication.

La Ville a acquis pour son installation l'ancienne maison de réception de Jean-Pierre Cros-Mayrevieille, située au 77 rue Trivalle. Les premiers travaux d'aménagement (gros œuvre, mise aux normes, accessibilité...) sont lancés.

Il comprend les espaces suivants :

- La « salle aux piliers », d'environ 80 m2, dévolue à l'accueil, à l'information et à une première exposition permanente (sur 50 m2) ;
- Un second espace d'exposition permanente à l'étage d'environ 60 m2 ;
- Une salle prévue pour les expositions temporaires à l'étage de 50 m2 ;
- Un espace pédagogique de 45 m2, propre à accueillir diverses activités.

L'animatrice du patrimoine a charge d'écrire son projet culturel et scientifique, en cohérence avec les équipements créés sur l'ensemble du territoire. L'ouverture au public est programmée pour 2018.

2. Les autres sites ou lieux potentiels dans l'interprétation patrimoniale :

2.1 Les actions patrimoniales du Grand Site

Action 3 et 4 du plan d'action OGS : système interprétation dans les fossés de la Cité, les lices et espaces publics dans les écoles :

Le programme d'actions Grand Site prévoit de mobiliser des moyens sur différents espaces complémentaires dans la Cité ce sont :

Les fossés : actuellement dégagés des voitures depuis juin 2016, cet espace extérieur au rempart sur un pourtour Sud-Est propice à la découverte du deuxième rempart, sera aménagé en 2017 avec un projet simple de réengazonnement et de mise en valeur des perspectives sur le monument.

La séquence d'entrée, comprise entre la place du Prado et la tour de la Vade où se positionne l'entrée, dont l'espace est partagé entre différents usages :

- déambulations piétonnes,
- accès véhicules des habitants,
- accès navettes hôtels depuis l'aire d'accueil des hôtels de la Cité-parcelle NT044, prenant en charge les bagages et les clients hôtels, selon une rotation optimisée,
- accès véhicules ponctuels des commerçants selon des horaires précises,
- accès véhicules de livraison selon des horaires précises ; un dépôt minute / quai de déchargement nécessite d'être prévu.

La séquence déambulation, comprise entre la tour de la Vade, et la tour du Grand Canisou :

- déambulations piétonnes,
- accès piéton des clients hôtels reliant l'aire d'accueil des hôtels de la Cité, parcelle NT044, et le cœur de la Cité, via soit la Barbacane St Nazaire / tour Crémade, soit la tour Cautières.

La fiche action 3 et 4 du programme d'actions de l'OGS précise les intentions :

- Dans les fossés/ les lices : mise en place d'un dispositif permettant une interprétation de l'univers défensif de la Cité et des forteresses royales qui font partie intégrante du système défensif mis en place au sein de la Sénéchaussée de Carcassonne et dont le centre névralgique est la Cité.
- Dispositifs ludiques et interactifs pour accueillir les publics jeunes sur différents lieux
- Ecrin support d'évènements et d'animations en relation avec des thématiques historiques
- Jeu interactif sur canal jeune et outil multilingue

La fiche action 21 précise : interprétation du patrimoine sur le territoire du Grand Site

- faire valoir culturel dans différents lieux : écoles, éventuellement commerces ou autre lieux : Office du tourisme, SNCF, vitrines anciennes désaffectées...
- Equipements en relation

La fiche action 10 établit aussi un dispositif d'interprétation sur la place Saint Gimer.

L'action 16 permet de mettre en œuvre une **signalisation et une signalétique patrimoniale** avec des RIS et des pupitres d'interprétation sur les sites remarquables dans une option liaison Cité-Bastide-Canal et intra site.

De manière générale et sur des thèmes « nature », les sentiers de découverte sur le grand paysage et l'île d'Aude seront les médiateurs d'une vision plus environnementale du Grand Site. Le patrimoine des domaines et le patrimoine vernaculaire fait également système et référence dans ces espaces considérés. Dans cet esprit des cheminements plus scénographiés pourront être d'actualité. Ils sont actuellement à l'étude dans le cadre du travail mené sur le Parc Naturel Urbain.

Ainsi les circuits et éditions à vocation patrimoniaux sont à considérer dans l'étude ainsi que les différents projets en cours.

IV : Etude d'une stratégie interprétative:

4.1 les objectifs :

Le futur Grand Site Cité de Carcassonne et la Ville avec le label Ville d'Art et d'Histoire doivent converger pour faire de Carcassonne une destination culturelle reconnue aussi par ses habitants et par les territoires de proximité qui doivent bénéficier de son rayonnement. Elle pourra le devenir plus particulièrement grâce à des médiations, services qui renvoient aux valeurs historiques et culturelles qui font consensus. C'est donc l'interprétation dans ses différentes formes qui doit être le vecteur d'appropriation des publics des patrimoines en présence. Soit un schéma d'interprétation qui répondrait à ces définitions :

« Un document de référence sur tout ce qui peut, sur un territoire donné, communiquer la signification, les inter-relations et la valeur du patrimoine au visiteur en vue de le rendre conscient de la place qu'il occupe dans l'environnement.

Le schéma d'interprétation veut répondre aux principales questions que se posent les responsables de l'aménagement et les gestionnaires de sites patrimoniaux, par rapport à l'interprétation qui peut et doit se faire sur un site ou un territoire donné.

Ces questions portent principalement sur les *messages* à transmettre aux visiteurs, sur leurs attentes face aux éléments patrimoniaux qu'ils découvrent, sur les conditions, les endroits, les approches les plus adéquates pour communiquer ces messages. Ces questions portent aussi sur les ressources et le plan d'action pour la réalisation des équipements et parfois des programmes inscrits dans le schéma ». Extrait Jean Pierre Bringer, revue espace 2007.

4.2 le contenu de l'étude :

Plusieurs phases de travail sont nécessaires à l'élaboration du document stratégique.

La schématisation de l'interprétation d'un territoire doit débiter par un inventaire minutieux et systématique des ressources susceptibles d'intéresser le visiteur ainsi que des partenaires à même de rendre disponibles ces mêmes ressources. Cet inventaire débouche sur un diagnostic concernant le territoire lui-même, les touristes qui le fréquentent, la pratique des habitants, les équipements d'interprétation projetés et existants, les lieux sites futurs d'ancrage de l'interprétation s'il y a lieu, et le développement des pratiques d'interprétation et de découverte du patrimoine qui y ont cours. La gouvernance et gestion des ressources sont également des éléments à prendre en compte.

4.3 Le contenu détaillé des attendus de l'étude :

Phase 1 : diagnostic et inventaire

Cette première phase permettra de dresser un premier tableau des potentiels avec hiérarchisation des thèmes les plus représentatifs en relation avec la demande et les potentiels des sites. IL passera par :

- l'analyse du potentiel patrimonial avec inventaire exhaustif de la matière scientifique et culturelle, les centres de ressources et collections privées ou publiques existantes , les lieux ressources et potentiels matériels et immatériels. Cette partie sera appuyée par les services du Syndicat Mixte et du patrimoine de la Ville, du CMN, de VNF, avec notamment un premier travail de recensement déjà en cours. Les fonds des bibliothèques de l'Agglomération est à considérer. L'Etat des lieux des ressources est intégré à l'inventaire ainsi que leurs disponibilités.
- l'identification des acteurs et des activités engagées y compris les activités scolaires
- les attentes des publics
- les publics cibles

Une synthèse avec hiérarchisation des thématiques et supports associés tant matériels qu'immatériels. Le niveau de la gouvernance sera également un point clé à mettre en avant.

Phase 2 : Synopsis du schéma d'interprétation :

- Travail sur les contenus patrimoniaux
 - fil d'ariane synopsis et écriture du scénario (des scénarios). IL devra respecter l'esprit des lieux et intégrer les éléments de la charte Icomos pour les sites Unesco. L'objectif est de produire in fine une émotion particulière dans un contexte de tourisme expérientiel où chaque individu doit pouvoir se projeter.
 - médiation par site ou actions et fonctions attribuées à chaque niveau. Les médiations choisies doivent être particulièrement intégrées à l'environnement et respecter le site.
 - acteurs concernés ou schéma fonctionnel du qui fait quoi ?
 - publics cibles et prestations à mettre en place (process de visite)
 - critères d'ouverture

Phase 3 : Programmation :

- concept et programme par projet.
- moyens : estimation des investissements par site ou actions, faisabilité
- politique d'observation des publics
- partenaires et plannings, maitrisés d'ouvrage.

A ce stade il n'est pas demandé une mise en scène complète dans l'espace mais plus un schéma spatial des intentions.

Une planification des actions finalisera le document avec les coûts afférents. Il y sera inclus les partes de renouvellement annuelles afin de permettre l'adaptation permanente aux nouvelles demandes des publics.

V Mise en place d'un comité de suivi

Il sera précisé le nombre de réunions du comité de suivi ainsi que les réunions du comité scientifique.

VI Mise en place d'un comité scientifique et technique :

IL est prévu la mise en place d'un comité de personnes qualifiées à même d'apprécier la pertinence des choix qui seront retenus ou à retenir. IL sera composé d'experts locaux mais il pourra y être associé des experts extérieurs selon les nécessités du projet. Le cabinet d'étude retenu fera des propositions en ce sens pour mobiliser le plus de partenaires « experts » autour du, des projets en particulier aussi pour asseoir les nécessités éventuelles d'un tel comité pour le plan de gestion Unesco.

VII Délai et compétences requises :

Les compétences requises sont :

- un consultant en ingénierie touristique et culturelle
- un scénographe
- un historien de l'art

Délai : 6 mois à partir du lancement de l'étude.